



Aigle, le 30 novembre 2020

Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 2020-19
du lundi 28 septembre 2020
Relatif à**

**UN CONCEPT DE GESTION DU STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS AIGLONS ET UNE
DEMANDE DE CREDIT D'EQUIPEMENT POUR SA MISE EN ŒUVRE, NOTAMMENT AU PARKING
DU BOURG**

Commission composée de :	Madame :	Nicole Costa	2 séances
	Messieurs :	Patrice Badan (1 ^{er} membre)	2 séances
		Philippe Bellwald	2 séances
		Lionel Bileci	1 séance
		Carlo Carrieri	2 séances
		Marc-Olivier Drapel	2 séances
		Yvan Vouillamoz	2 séances

Délégué de la Municipalité : Frédéric **Borloz**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie deux fois, une première fois le 10 novembre et une deuxième fois le 18 novembre 2020 en présence du Syndic M. Frédéric Borloz. Lors de la première séance M. Régis Joly, secrétaire Municipal adjoint était également présent.

Nous les remercions pour les renseignements et documents fournis.

Description du projet

Le projet prévoit de mutualiser les parkings aiglons pour en faire un « parking multisites » dont la gestion serait intégrée ; il s'agit d'harmoniser les parkings aiglons. La signalétique sera effectuée en temps réel par un système dit de téléjalonnement : chaque parking sera équipé de dispositifs permettant d'identifier les places libres et de remonter l'information quant aux disponibilités vers des panneaux situés en entrée de ville et dans les carrefours stratégiques.

Dans un deuxième temps des services annexes au stationnement pourraient être offerts aux usagers des parkings comme par exemple, livraison de courses, pressing, nettoyages de véhicules, changement de pneus. Tous ces services seront mis en place avec le concours des commerçants locaux.

Incidences financières

a. Mandat d'accompagnement

Un mandat a été adjudé par la Municipalité à la société Parking Management Services SA (PMS) pour une étude du parcage en ville d'Aigle, validation et finalisation du concept de gestion du stationnement pour un montant de CHF. 27'550.00 HT.

b. Installations pour le Parking du Bourg

La Municipalité a déjà passé commande pour la pose de barrières, de caisses et des installations informatiques pour la télégestion, pour un montant de CHF. 48'103.45 HT

Les installations de détection des places pour le téléjalonnement et la lecture des plaques minéralogiques seront réalisées, en cas d'acceptation du préavis, pour un montant de CHF 70'955.30 HT.

Le total demandé au Conseil se monte donc à CHF 120'000.00 HT pour l'équipement du Parking du Bourg.

c. Installations pour le Parking EEG

Un montant de CHF. 150'000.00 pour les barrières et les caisses est déjà compris dans le préavis N° 2019-08, pour l'équipement du parking EEG.

Le montant demandé par le présent préavis de CHF. 280'000.00 HT se décompose comme suit :

Détection des places	CHF.	135'000.00
Lecture des plaques minéralogiques	CHF.	25'000.00
Vidéosurveillance	CHF.	12'000.00
Mise en place gestion des parkings extérieurs (Spozio, Knie)	CHF.	50'000.00
Accompagnement	CHF.	4'390.00
Divers et imprévus	CHF.	<u>53'610.00</u>
Total HT	CHF.	280'000.00

d. Installations de téléjalonnement

L'information sur les places de parc disponibles qui doit remonter pour s'afficher sur les panneaux est cruciale afin de limiter au maximum les kilomètres parcourus par les automobilistes en recherche de place de stationnement.

Au stade actuel, plusieurs technologies sont envisagées mais aucune offre n'a été demandée. Un montant de CHF. 250'000.00 a été estimé sur la base de ce qui a été fait à Monthey.

e. Mandat de gestion

La Municipalité a octroyé un mandat de gestion des parkings à PMS dès mi-2020.

Comme cela n'est pas prévu au budget 2020, la Municipalité demande un crédit budgétaire supplémentaire de CHF. 15'000.00 HT pour la gestion des parkings par PMS pour l'année 2020.

Dès 2021, le coût de la gestion par PMS SA s'élèvera à CHF. 35'220.00 par an.

Par la suite, à moyen terme, la Municipalité prévoit que les parkings communaux seront exploités et gérés, soit par une nouvelle société anonyme détenue majoritairement par la Commune, soit directement par les services communaux.

Création d'une société anonyme pour l'exploitation à moyen terme des parkings

La Municipalité souhaite externaliser l'exploitation des parkings car elle estime qu'une nouvelle structure, sous forme d'une société anonyme, devrait être constituée pour exploiter les places de parc publiques.

La commission est divisée sur ce point. La minorité composée de Philippe Bellwald, Lionel Bileci et de Patrice Badan, propose de ne pas accorder la possibilité à la Municipalité de créer une société anonyme pour l'exploitation des parkings, car tout peut être effectué au sein des services communaux.

La minorité relève :

- que les communes n'ont pas comme vocation de créer des structures de type sociétés anonymes dont le système démocratique n'est plus représenté. En effet, il a été démontré à des nombreuses reprises qu'après la mise en place d'une société parapublique, qui fonctionne selon ses propres statuts, les Conseillers communaux perdent leur droit de regard et de décision.
- qu'il n'est pas nécessaire de créer une structure supplémentaire qui n'amènerait aucune plus-value pour notre commune. S'il y a un besoin de personnel compétent ou qualifié pour aider à mettre en place l'exploitation des parkings, la Municipalité peut s'entourer de personnes spécialisées en les engageant ou en attribuant un mandat de gestion limité dans le temps pour mettre en place de nouvelles commodités comme c'est le cas pour le présent mandat à PMS. Le travail d'entretien sera effectué, comme c'est le cas aujourd'hui, par du personnel qui bénéficie du statut de personnel communal et de tous les avantages sociaux d'une commune.
- qu'il n'est pas nécessaire de créer une société anonyme pour intéresser les propriétaires de parkings privés à faire partie du concept ; tout cela pouvant être réglé par une simple convention de répartition des recettes et des coûts.

De plus, le préavis élude des points essentiels avant que le Conseil puisse se prononcer en toute connaissance de cause :

- le préavis ne démontre pas, chiffres à l'appui, les avantages et inconvénients de cette nouvelle structure.
- nulle part, il n'est fait mention des partenaires privés (sociétés ou individus ?), des buts et du fonctionnement même de la SA.
- les étapes, pourtant fondamentales avant toute délégation de pouvoirs publics et avant la constitution d'une SA, ne sont pas mentionnées (convention d'actionnaires, statuts). En d'autres termes, le préavis fait fi des principes de bonne gestion avant la mise en place d'une société anonyme.

A titre d'exemple, nous mentionnerons que la Municipalité n'a pas été en mesure de préciser la manière de répartir le capital-actions avec des privés, ni comment seraient valorisés les titres. La proposition faite dans le rapport de majorité renforce notre point de vue.

En conséquence, le Conseil a le devoir d'être correctement et exhaustivement informé avant de déléguer ses pouvoirs. En d'autres termes, il ne suffit pas, et de loin, de simplement dire que la commune gardera la majorité.

Pour toutes ces raisons, la minorité propose donc, sous le point 4 des conclusions du préavis, de ne pas autoriser la Municipalité à créer une société anonyme pour la gestion des parkings.

Position de la CoFin

La Cofin donnera son avis lors de la séance du Conseil communal.

Conclusion

En conclusion, la commission, à l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

(pour les points 1, 2 et 3 il s'agit de l'unanimité de la commission et pour le point 4 la position de la minorité)

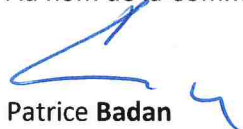
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-19 du lundi 28 septembre 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargé de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte du concept de gestion du stationnement sur les parkings aiglons.
2. D'accorder à la municipalité les crédits d'investissement suivants pour la concrétisation du concept de gestion du stationnement sur les parkings aiglons :
 - CHF 27'550.00 HT pour l'accompagnement et la mise en œuvre du concept ;
 - CHF 120'000.00 HT pour l'équipement du Parking du Bourg ;
 - CHF 280'000.00 HT pour l'équipement du Parking de l'EEG ;
 - CHF 250'000.00 HT pour l'installation des infrastructures de téléjalonnement sur le territoire communal.
3. D'accorder à la Municipalité un crédit budgétaire de CHF 15'000.00 HT pour la gestion des parkings du Bourg et de Chevron, pour l'année 2020.
4. De ne pas autoriser la Municipalité à créer une société anonyme pour la gestion des parkings.
5. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, ces montants aux meilleures conditions et de les amortir selon nos disponibilités, mais au maximum sur 10 ans.

Au nom de la Commission



Patrice **Badan**